

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge

6 rue d'Alençon
14106 LISIEUX Cedex

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2006

L'an deux mille six, le lundi vingt quatre avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge se sont réunis, en Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, Président, en date du dix huit avril 2006, envoyée le dix huit avril 2006 et affichée au siège de la Communauté de Communes à compter du même jour.

Membres en exercice : 61

Présents : M. AUBRIL, M. MAUDUIT, M. ÉLIE, M. POIRIER, MME ROZIER (délégué suppléant de M. PIQUOT), M. LAINE (délégué suppléant de M. PIEL), M. GUICHARD (délégué suppléant de MME LEROUX), M. GRISON, M. DZIERWA, M. MIGNOT, MME CUDORGE, M. PARÉ, M. OURSEL, M. GREFFET, M. CORDIER, MME HAMELIN, M. DESHAYES, M. BATAILLE, M. HERFORT, M. GRIEU, M. LELANDAIS, M. CAUCHOIS, MME MALHERBE, M. GUÉRAULT, M. VACHER, M. GALLET, M. DE LA CROUÉE, M. GODEREAUX, M. MERCIER, MME SEGUIN, M. PELLERIN, M. BOISGONTIER, M. GONDOUIN, M. DECOURTY, M. DESCRETTES, M. CAFFIAUX, M. LANGLET, M. LEHÉRICY, MME DE FACCIO, M. AUZOUX. M. BAUDOUIN, M. SOULBIEU, M. SISSAU (délégué suppléant de M. HIEAUX).

Excusés : M. BLIN, M. DE RUSSÉ, M. SURIRAY, M. BEAUDOUIN, M. DURAND, M. BAEYAERT, M. GONZALEZ, M. LESIEUR, MME GIRARDIN, M. TURPIN, M. HOMMET, M. GOSSELIN, M. YCRE, M. DOYÈRE, M. GARNIER, M. BROISIN-DOUTAZ, M. D'HALLUIN (pouvoir à M. AUZOUX), M. GRAVEZ.

Assistaient également : Mme PRÉVEL, M. DORÉ, M. VARÉE.

Secrétaire de séance : M. PELLERIN

M. AUBRIL procède à l'appel, souhaite la bienvenue aux délégués et prononce quelques mots d'introduction.

M. PELLERIN est désigné Secrétaire de séance.

Validation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2006

M. DECOURTY indique qu'il avait remercié les Conseillers Communautaires au point n°8.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2006

Rapporteur : Didier MAUDUIT

M. MAUDUIT présente le dossier et rappelle l'accord pris avec le SIDMA Cœur Pays d'Auge concernant le trop versé de la Ville de Lisieux.

M. LELANDAIS indique qu'une somme sera à intégrer l'année prochaine pour en finir avec le problème du traitement et conclut que le principal est que la situation se régularise.

M. MAUDUIT donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Zone d'Activité le Grand Clos – Modification délibérations relatives aux cessions de terrains au profit de la SEEL – Cession de terrains de 23 315 m² et 6 000 m² au profit de la SA CMCIC LEASE

Rapporteur : Daniel DESHAYES

M. DESHAYES présente les deux modifications à prendre concernant la dénomination de l'acquéreur pour les deux ventes sur la Zone d'Activité le Grand Clos.

M. DESHAYES donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Zone d'Activité le Grand Clos – Modification délibération relative à la cession d'un terrain de 7 143 m² au profit de M. LEGOUPIL – Cession d'un terrain de 7 143 m² au profit de la SAS SEEL

Rapporteur : Daniel DESHAYES

M. DESHAYES présente le dossier et donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Acquisition par la Communauté de Communes d'un terrain de 30 111 m² appartenant aux Consorts LAGRIVE

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier et donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'un agent non titulaire sur un Contrat d'Avenir

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier.

Mme de FACCIO indique qu'elle ne souhaitait pas rapporter cette délibération puisqu'elle était contre la mise en place de postes en Contrat d'Avenir au sein de la Ville de Lisieux et que la Commission du Personnel de la Communauté de Communes souhaite la création d'un poste en contrat pérenne.

M. AUZOUX indique que cet emploi est indispensable à l'ENMD puisque l'établissement compte plus de 500 élèves sur une amplitude horaire d'ouverture très importante.

M. VACHER explique qu'après débat au sein de la Commission Personnel, les élus membres souhaitent la création d'un vrai poste. Il rappelle que le reclassement nécessaire d'un agent de la collectivité n'est pas possible sur un contrat aidé.

M. DECOURTY explique que lui aussi s'abstiendra sur cette délibération même s'il n'est pas contre le recours à un Contrat d'Avenir. Il indique qu'il faut voir de manière plus précise les missions de chacun au sein de cet établissement scolaire.

M. LEHERICY indique qu'il s'abstiendra aussi puisque le problème de reclassement se posant au sein du Centre Nautique « Le Nautile » n'est pas résolu.

Mme CUDORGE s'abstiendra également puisque le poste est reconnu comme nécessaire et qu'il faut donc dans ce cas un contrat normal, le but d'un Contrat d'Avenir ne se retrouve pas dans les fonctions proposées.

Mme SEGUIN indique que dans le mot avenir il y a la notion d'espoir et que donc ce poste pourra être pérennisé plus tard. Elle explique que l'ENMD est un gros collège et qu'il nécessite une surveillance importante et quotidienne, dans ce sens Mme SEGUIN indique qu'elle votera Pour.

Mme de FACCIO ajoute qu'il n'y a pas d'ambiguïté dans la nécessité de créer le poste en question.

M. AUBRIL indique que la personne recrutée aura 3 ans pour faire ses preuves avant une éventuelle pérennisation du poste et que pendant ce temps la Communauté de Communes bénéficiera d'aides financières.

M. GUÉRAULT regrette que la délibération pose la question de la création d'un poste en Contrat d'Avenir et non celle d'un reclassement. Comment voter objectivement ?

M. AUBRIL explique que la personne devant être reclassée par la Communauté de Communes occupe actuellement un emploi de catégorie B, le poste à créer au sein de l'ENMD est en catégorie C.

Mme de FACCIO indique que le reclassement envisagé avait été étudié sur ce poste créé en fonction des besoins.

M. AUBRIL informe qu'il a rencontré dernièrement la personne en question pour lui indiquer qu'il fallait étudier toutes les annonces de catégorie B afin de trouver un poste pour permettre son reclassement.

Mme SEGUIN rejoint l'avis de M. GUÉRAULT concernant le fonds de la délibération. Le vote doit se faire sur un poste et non sur une personne. Les noms indiqués faussent le débat.

M. AUBRIL donne lecture de la délibération qui est adoptée par 27 voix Pour, 1 voix Contre et 16 abstentions.

Révision des tarifs des Services Publics de la Communauté de Communes – Stages de Jazz et Musiques Actuelles 2006 – Tarifs

Rapporteur : Jean-Paul SOULBIEU

M. SOULBIEU présente le dossier et donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués / Organismes extérieurs / Association « Tourisme en Pays d'Auge – Pôle d'excellence »

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier et propose que la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge rejoigne l'Association nouvellement créée et propose de désigner M. BAUDOIN en tant que représentant au sein de celle-ci. Il propose de procéder à une désignation à main levée, ce qui est acceptée.

M. BAUDOIN est désigné représentant à l'unanimité.

M. AUBRIL donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Motion en faveur du désenclavement de Lisieux et du Pays d'Auge

M. AUBRIL explique les démarches entreprises au sein du groupe de travail et rappelle l'historique des échanges ayant eu lieu.

M. LEHERICY félicite M. AUBRIL sur la tenue du débat pendant plus de trois mois de façon consensuelle que ce soit d'un point de vue politique ou lors des échanges avec le milieu économique. Il faut souligner que ce travail a été fait dans l'intérêt du développement du bassin. M. LEHERICY indique que la Communauté de Communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge a déjà délibéré sur cette motion. Il rappelle que l'inauguration de PORT 2000 a eu lieu il y a 3 semaines d'où la nécessité de délibérer de cette façon. Il souligne aussi l'engagement pris par Mme D'ORNANO pour la liaison Deauville - Lisieux. Si la croissance arrive à Lisieux, elle pourra aller vers l'ensemble du Sud Pays d'Auge.

M. AUBRIL informe que des Conseils Municipaux ont eux aussi déjà délibéré sur cette motion : Moyaux, Rocques, Fauquernon...

M. ÉLIE indique que de nombreux travaux importants ont été effectués depuis 10 ans et que le trafic se fait très bien. Pour lui, la priorité est plutôt sur l'axe Lisieux - Caen.

M. SOULBIEU pense que si les réseaux suffisent aujourd'hui, il faut penser à demain. Il indique qu'il a visité PORT 2000. Le site est impressionnant et il est évident que les containers doivent quitter le site rapidement, le réseau routier doit donc être de qualité. C'est la rapidité qui compte d'où la nécessité d'avoir une 4 voies. Dans le même sens, il faudra faire attention au réseau ferroviaire. C'est le deuxième chantier à suivre si l'on veut une chance d'attirer le trafic engendré par PORT 2000.

Mme de FACCIO intervient en tant que Conseiller Régional pour rappeler le débat ayant lieu dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce document qui va être présenté dans toutes les villes du Département et sur Lisieux en juin prochain ne doit pas encore oublier le Sud Pays d'Auge. Elle rappelle que la Région ne s'engagera que sur un seul projet d'aménagement par bassin d'emploi.

Mme de FACCIO demande donc aux Conseillers Communautaires de s'engager et de se mobiliser lors de cette rencontre le 27 juin prochain.

La motion soumise aux voix est adoptée avec 43 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 21h25.